



Syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour (Siren : 200060259)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Ussel
Arrondissement	Ussel
Département	Corrèze
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	29/12/2015
Date d'effet	01/01/2016

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Communauté de communes Haute-Corrèze Communauté
Numéro et libellé dans la voie	23, Parc d'activité du Bois Saint-Michel
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	19200 Ussel
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	46 231
Densité moyenne	20,09

Périmètres

Nombre total de membres : 2

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
19	CC de Ventadour - Egletons - Monédières (241900133)	CC
19	CC Haute-Corrèze Communauté (200066744)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>Élaboration, approbation suivi, évaluation, modification et révision du SCOT : le syndicat a compétence pour élaborer, approuver, suivre, évaluer, modifier et réviser un SCOT, conformément aux dispositions des articles L122-1-1 et suivants et des articles R122-1 et suivants du code de l'urbanisme.</i>
Autres
- Autres <i>* Animation-coordination, contractualisation et mise en oeuvre d'opérations structurantes : le syndicat a pour objet de concevoir et ou élaborer les politiques de développement et de promouvoir les actions à maîtrise d'ouvrage communautaire qui en découlent, à savoir : - élaborer et valider le projet de territoire Haute-Corrèze Ventadour, - mettre en oeuvre le projet de territoire en collaboration avec les communautés de communes, - assurer le suivi administratif et financier des projets, - contractualiser avec l'Europe, l'Etat, la région, le département, - animer et suivre les dispositifs de développement : le programme européen LEADER, le dispositif économique de la région, les programmes intégrés d'amélioration de l'habitat * Label Pays d'Art et d'Histoire : le syndicat a vocation à exercer les activités de gestion et d'animation du Pays d'Art et d'Histoire conformément : - aux objectifs généraux du label accordé et défini par le ministère de la Culture et de la Communication au bénéfice de la population locale, des jeunes ou scolaires et des touristes, - aux termes de la convention de labellisation et de mise en oeuvre signée avec le ministère de la Culture et de la Communication. Cette compétence ne s'applique qu'aux seules communes labellisées par le ministère de la Culture et de la Communication.</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)